



Produits Strictement Interdits:

- VHU (Véhicule Hors Usage).
- Des pièces automobiles mise au rebut.
- Pièces automobiles usagées, souillées et en mauvais état qui ne peuvent plus être utilisées à leur fin originale.
- Pneus usés.
- Les réfrigérateurs et congélateurs contenant des CFC (CFC12, R12, R502, ...).
- Composants et/ou pièces contenant des CFC (p ex. compresseurs frigorifiques).
- Tout appareil électrique et/ou électronique usagé qui ne fonctionne plus.
- Des hydrocarbures ou des déchets contenant de l'huile.
- Batteries usées.
- Médicaments périmés.
- Déchets inflammables et/ou dangereux.

Un appareil électrique/électronique est un déchet si:

- L'appareil ne fonctionne plus.
- Des pièces essentielles, comme cordons ou fiches, sont manquantes.
- Les biens ont été endommagés et qu'il est évident, de ce fait, qu'ils ne fonctionnent plus ou qu'ils ne sont plus sûrs.
- Ils n'ont pas été correctement emballés, ce qui rend très probable qu'il soit endommagé pendant le transport.
- L'appareil contient des composants qui doivent être éliminés (comme les CFC, réfrigérant R12, amiante,...).
- Il n'a plus de valeur commerciale dans le pays de destination.
- L'appareil est exporté pour la récupération et la valorisation de pièces détachées ou de matières premières.